

FICHE ADHESION 2017

Propriétaire : (Nom et prénom. Pour les personnes morales, société civile, groupement forestier... ou indivision, indiquer aussi le nom, le prénom et l'adresse de la personne à qui envoyer les courriers et circulaires d'information).

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

Téléphone fixe : _____ Mobile : _____

Email (de plus en plus essentiel) : _____@_____

Surface totale de la forêt (cf. fiches parcellaires jointes obligatoirement) : _____ ha

IMPORTANT : Pour bénéficier de l'assurance RC souscrite par le syndicat auprès de Groupama, il est impératif de joindre la fiche parcellaire de votre propriété (copiez cette fiche si plus de 30 parcelles à déclarer).

Je m'engage à signaler au secrétariat du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var, toute modification de la composition de la superficie boisée indiquée sur la fiche parcellaire jointe (vente ou achat). En cas de changement du nombre d'ha, recalculez et rectifiez le montant à payer ci-dessous.

L'assurance RC prendra effet uniquement à la date de réception de votre règlement accompagné de cette fiche d'adhésion signée et de la fiche parcellaire remplie obligatoire.

Fait à : _____ le : ____/____/2017

Signature :

Rappel du calcul du montant de la cotisation 2017

Cotisation forfaitaire fixe :	16 €
- Contribution aux services syndicaux départementaux :	
o Montant fixe :	18 €
o Montant proportionnel à la surface assurée (par paliers) :	
▪ 0,70 € / ha pour les 25 premiers hectares :	_____ €
▪ 0,50 € / ha pour les 75 suivants :	_____ €
▪ 0,40 € / ha entre 100 et 400 ha :	_____ €
▪ 0,135 € / ha au-dessus de 400 ha :	_____ €
Total :	_____ €